



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

*SERVICE COMPTABILITE FINANCES*

Affaire suivie par : Marie-José SALVADOR

*DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES*

**N°D24DAF202**

**OBJET: BUDGET PRINCIPAL – M57 FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE - VIREMENT DE CRÉDITS N°1-2024**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2022E-59-FIN en date du 23 juin 2022 portant sur la mise en place par anticipation de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7 ;5 % en fonctionnement et en investissement ;

Vu la délibération n°2022E-100-FIN du 08 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements comptables par virement de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement et d'investissement pour faire face aux besoins des services au titre de l'exercice 2024 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

**1°) – De procéder, en virement de crédits n°1-2024 pour le Budget Principal, aux mouvements de crédits comme détaillés ci-dessous ;**

**AR Prefecture**

047-200068930-20241206-D24DAF202-AR  
Reçu le 06/12/2024  
Publié le 06/12/2024

**Section d'investissement - DÉPENSES**

Opérations	Libellé Opération	Nature	Libellé Nature	Fonction	Crédits du stade DEP
1001	Interventions bâtiments intercommunaux				-2 400,00
1001	Interventions bâtiments intercommunaux	21351	Bâtiments publics	201	-2 400,00
1013	Ecole des arts - Instruments				2 400,00
1013	Ecole des arts - Instruments	21838	Autre matériel informatique	311	1 500,00
1013	Ecole des arts - Instruments	2188	Autres immobilisations corporelles	311	900,00
1018	Equipement services enfance et jeunesse				0,00
1018	Equipement services enfance et jeunesse	21351	Bâtiments publics	4221	-1 500,00
1018	Equipement services enfance et jeunesse	21828	Autres matériels de transport	338	2 575,00
1018	Equipement services enfance et jeunesse	2188	Autres immobilisations corporelles	4221	-1 075,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>

**Section de fonctionnement - RECETTES**

Chapitres	Libellé Chapitre	Nature	Libellé Nature	Fonction	Crédits du stade REC
731	Fiscalité locale				-25 000,00
731		731428	TICPE - Autres	7213	-25 000,00
74	Dotations et participations				25 000,00
74		74888	Autres	7213	25 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>

2°) – De préciser qu'il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil communautaire qui suit cette décision ;

3°) – De charger Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ;
- à Madame le Comptable de la Collectivité.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 06 décembre 2024

Certifié exécutoire le : 06 décembre 2024  
Reçu en Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le : 06 décembre 2024



Le Président  
Didier CAMINADE

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)